

Samaritanus bonus

Un texte nécessaire face aux nouvelles législations sur l'euthanasie.



Le document propose une approche intégrale de la personne humaine, de la souffrance et de la maladie, de la prise en charge des personnes en phase critique et terminale de la vie.

La lettre *Samaritanus bonus*, dont la rédaction a été décidée en 2018 lors de la session plénière de la Congrégation pour la doctrine de la foi, se propose d'apporter, « une perspective d'espérance pour la souffrance vécue par ceux qui sont confiés aux soins affectueux des travailleurs de la santé ».

Dans un « environnement de droit civil international de plus en plus permissif en ce qui concerne l'euthanasie, le suicide assisté et les dispositions relatives à la fin de vie », l'Église catholique présente, avec *Samaritanus bonus*, « une nouvelle déclaration organique » s'inscrivant dans la continuité de ses enseignements sur le sujet.

Quand il n'y a plus rien à faire » pour sauver une vie, il y a encore « beaucoup à faire » pour accompagner la fin de vie : c'est ce que rappelle un document du Saint-Siège d'une vingtaine de pages.

Il présente un refus net de l'euthanasie et de la logique du « rejet » comme de l'acharnement thérapeutique. Il réfléchit à des questions délicates comme la vie prénatale et des états de conscience réduite. Il réaffirme le droit à l'objection de conscience du personnel soignant.

Le texte a été approuvé par le pape François en juin dernier. Il n'est pas encore traduit en français, mais est disponible en italien, espagnol, portugais et anglais.